



Conditions d'entrée dans l'espace Schengen en fonction du pays de destination

Pour les séjours de moins de trois mois (90 jours), les conditions d'entrée dans l'espace Schengen sont communes à l'ensemble des États membres¹ :

- 1- **Passeport** authentique et en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et dont la durée de validité est d'au moins 3 mois supérieure à la date prévue du départ.
- 2- **Visa** authentique et en cours de validité si votre nationalité l'exige. Il doit être demandé dans pays de destination unique ou principale.

Sont exemptés de visa Schengen (Règlement (UE) 2018/1806 du parlement européen et du conseil du 14 novembre 2018², Règlement (UE) 2019/592 du parlement européen et du conseil du 10 avril 2019³ faisant suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne) :

- *Les ressortissants de l'Espace Economique Européen (les 27 Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse).*
- *Les pays suivants, quel que soit le motif du séjour : Albanie*, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, ARYM (Ancienne république yougoslave de Macédoine)*, Australie, Bahamas, Barbade, Bosnie-Herzégovine*, Brésil, Brunei, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Dominique, Émirats arabes unis, États-Unis, Géorgie**, Grenade, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Israël, Japon, Kiribati, Malaisie, Îles Marshall, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie**, Monaco, Monténégro*, Nauru, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Samoa, Serbie (à l'exception des titulaires de passeports serbes délivrés par la Direction de la coordination serbe), Seychelles, Singapour, Taïwan (l'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan qui comportent un numéro de carte d'identité), Timor oriental, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine**, Uruguay, Vanuatu, Venezuela.
[*titulaires de passeports biométriques uniquement].
[**limitée aux titulaires de passeports biométriques délivrés en conformité avec les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)].*
- *Les ressortissants britanniques qui ne sont pas citoyens britanniques :*
 - o *Ressortissants britanniques (outre-mer) [British Nationals (Overseas)]*
 - o *Citoyens des territoires britanniques d'outre-mer (British Overseas Territories Citizens) : Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les Îles Caïmans, les Îles Falkland, les Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, les Îles Pitcairn, les Îles Turks-et-Caïcos, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, le Territoire de l'Antarctique britannique et le Territoire britannique de l'océan Indien.*
 - o *Citoyens britanniques d'outre-mer (British Overseas Citizens)*
 - o *Personnes britanniques protégées (British Protected Persons)*
 - o *Sujets britanniques (British Subjects)*

¹ Règles sur le franchissement des frontières de l'UE, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/rules-on-crossing-eu-borders.html>

² Règlement (UE) 2018/1806 du Parlement européen et du Conseil, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02018R1806-20251230>

³ Règlement (UE) 2019/592 du Parlement européen et du Conseil, disponible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32019R0592>

- Les titulaires de passeports de la région administrative spéciale de Hong Kong et de la région administrative spéciale de Macao (République Populaire de Chine).
- Les détenteurs d'un titre de séjour valide dans un pays Schengen.
- Les citoyens du Kosovo depuis le 1^{er} janvier 2024⁴.

3- Documents et déclarations justifiant le motif du séjour

4- Conditions d'hébergement

5- Frais de séjour

6- Couverture maladie pour la totalité du séjour : couverture minimale de 30 000 €.

7- Billet retour : documents afférents aux garanties de rapatriement.

8- Ne pas être une personne signalée aux fins de non-admission dans l'espace Schengen et au fichier des personnes recherchées (SIS, FPR).

9- Ne pas être considéré comme une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure, la santé publique ou les relations internationales de l'un des États membres.

10- Pour les visas courts séjours : ne pas dépasser la durée maximale de 90 jours par période de 180 jours dans l'espace Schengen⁵.

11- Prise d'empreintes biométriques en lien avec l'EES (Système d'Entrée/Sortie).

Nota Bene : Les personnes soumises à visa doivent justifier l'ensemble des conditions au moment du contrôle par la police aux frontières même s'il s'agit de documents qu'elles ont déjà fournis pour obtenir le visa.

Pour les personnes mineures voyageant seules

Il n'existe pas de règles européennes en la matière. Chaque pays de l'espace Schengen peut ajouter à ses conditions d'entrée l'exigence d'une autorisation officielle des parents ou tuteurs légaux du/de la mineur/mineure. Même si le pays de destination n'exige pas d'autorisation spécifique, le pays de transit peut exiger ce document.

⁴ Règlement (UE) 2023/850 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023, disponible sur https://eur-lex.europa.eu/legal_content/fr/ALL/?uri=CELEX:32023R0850

⁵ Calculateur en ligne : https://ec.europa.eu/home-affairs/content/visa-calculator_en

Sur la mise en place de l'ETIAS et de l'EES

Deux systèmes de gestion des frontières seront généralisés aux Etats de l'union européenne :

- [l'ETIAS](#) : la date d'entrée en vigueur de l'ETIAS a été repoussée pour l'instant.
- [l'EES](#) : mise en œuvre complète le 10 avril 2026.

[L'ETIAS](#) (Système européen d'information et d'autorisation pour les voyages) est une autorisation de voyage électronique, différente d'un visa, requise pour les ressortissants des pays hors UE qui souhaitent se rendre dans l'espace Schengen. Les ressortissants de certains pays, **bien qu'exemptés de visa**, ont l'obligation de demander une autorisation de voyage ETIAS (cf. [personnes soumises à l'ETIAS](#)). Cette autorisation coûtera 20 €, sauf gratuité pour les demandeurs âgés de moins de 18 ans ou de plus de 70 ans et les demandeurs ayant un membre de leur famille ressortissant de l'UE (cf. [exemptions et cas spécifiques](#)). L'ETIAS sera valable 3 ans pour des séjours de 90 jours maximum. L'ETIAS est également applicable à Chypre.

[L'EES](#) (Système d'entrée/sortie) remplace le tamponnage manuel des passeports par un enregistrement électronique des entrées et sorties des voyageurs non européens, incluant des données biométriques. À Chypre et en Irlande, les passeports seront toujours tamponnés manuellement. Certaines personnes sont exemptées de l'EES (cf. [liste](#)). Ce système a pour objectif d'assurer un suivi automatisé des séjours dans l'espace Schengen. Différentes données sont collectées, enregistrées et stockées. Tout refus de fournir ses données biométriques entraîne un refus d'entrer sur le territoire des pays européens.

	RESSOURCES	HEBERGEMENT	CONDITIONS COMMUNES
Allemagne Ministère fédéral des Affaires étrangères : Visa pour l'Allemagne https://www.auswaertiges-amt.de/de/service/fragenkatalog-node/-/606772?openAccordionId=item-606490-23-panel Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://www.udiregelverk.no/contentassets/fbfff0b75f0ec44f2a4ba5cf5ccc5a025/sp_hbg_annex_25_2026.04.08.pdf	Montant minimum requis : pas de montant fixe mais il est conseillé d'avoir 45 € par jour et par personne pour couvrir les besoins durant le séjour. Les autorités examinent chaque situation individuellement en prenant en compte la durée du séjour envisagé, l'objet du voyage (tourisme, visite familiale, <i>etc.</i>) et les conditions d'hébergement (si la personne est hébergée chez un hôte, par exemple). Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge, dite « déclaration d'engagement ». La lettre de prise en charge doit être présentée au bureau d'enregistrement des étrangers du lieu de résidence du garant/garante. La solvabilité de la candidature est alors examinée et la signature certifiée.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation qui doit être présentée au bureau d'enregistrement des étrangers du lieu de résidence de l'hôte.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Autriche Ministère de l'Intérieur : https://www.bmi.gv.at/202/fremdenpolizei_und_grenzkontrolle/einreise/start.html#eve	Pas de montant précis sur les ressources financières requises pour obtenir un visa Schengen. Les autorités décident au cas par cas au regard du motif et de la durée du séjour. Si invitation : L'hôte s'engage à prendre en charge les frais de séjour de la personne invitée.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : doit remplir une lettre d'invitation, dite « déclaration d'engagement électronique » (EVE) auprès de la direction de la police locale de son lieu de résidence.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Belgique Ministère des Affaires étrangères : https://diplomatie.belgium.be/fr/venir-en-belgique/visa-pour-la-belgique Office des étrangers : https://dofi.ibz.be/fr/themes/faq/short-stay/sufficient-means-subsistence/engagement-de-prise-en-charge	Montant minimum requis : Séjour à l'hôtel ou en hébergement similaire : 95 € par jour par personne. Séjour chez un ami ou un membre de la famille : 45 € par jour par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge validée par les autorités belges ensuite.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation, sans conditions de formes, devant être présentée à l'administration communale qui va légaliser la signature.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

	La lettre de prise en charge doit être présentée à l'administration communale qui va légaliser la signature.		
Bulgarie Ministère des Affaires étrangères : https://www.mfa.bg/en/services-travel/consular-services/travel-bulgaria/visa-bulgaria Journal officiel de l'Union européenne : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:C_202402879	Montant minimum requis : 50 € par jour. Le montant total ne doit pas être inférieur à 500 € à moins que la personne fournisse une attestation de prépaiement de prestations touristiques. Entrée par voie terrestre : si la personne entre en Bulgarie en conduisant son propre véhicule, elle doit disposer de 100 €. En revanche, si la personne transite par la Bulgarie pour se rendre vers une autre destination, elle doit disposer de 200 € supplémentaires. Si invitation : L'hôte s'engage à prendre en charge les frais de séjour de la personne invitée.	Une attestation de prépaiement de logement (hôtel, auberge, location...) ou de prestations touristiques. Si invitation : une lettre d'invitation qui doit être notariée et certifiée par le service de migration en Bulgarie accompagnée de la preuve d'hébergement.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Croatie Ministère des Affaires étrangères et européennes : https://mvep.gov.hr/services-for-citizens/consular-information-22802/stay-of-foreigners/granting-stay-in-croatia/22839 Ministère de l'Intérieur : https://mup.gov.hr/aliens-281621/do-you-need-a-visa/281623 Journal officiel de l'Union européenne : https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2024/1951/oj	Montant minimum requis : 70 € par jour et par personne. Si garant/garante et la preuve d'une réservation touristique : 30 € par jour, doit remplir une lettre de prise en charge. Si garant/garante assume de payer intégralement les frais de séjour et de départ : la personne est exemptée de la preuve de ses moyens financiers.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...) ou les moyens suffisants pour assurer les frais d'hébergement. Si invitation : une lettre d'invitation remplie par une personne physique (« Natural person's Letter of Guarantee »).	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Danemark Plateforme officielle « New to Denmark » :	Montant minimum requis : 350 DKK (environ 47 €) par jour et par personne. Si le séjour se fait dans un hôtel, le montant requis est de 500 DKK (environ 67 €) par jour et par personne.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour

https://www.nyidanmark.dk/en-GB/You-want-to-apply/Short-stay-visa/Cultural-visa?anchor=canyouapply	Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge .		
Espagne Ministère des Affaires étrangères : Conditions d'entrée https://www.exteriores.gob.es/Consulados/washington/en/ServiciosConsulares/Paginas/Consular/Condiciones-de-entrada-en-Espana.aspx Visa Schengen https://www.exteriores.gob.es/Consulados/mumbai/en/ServiciosConsulares/Paginas/Consular/Visados-Schengen.aspx ICASIS Consulting Company : https://spainserviceimmigration.com/carta-de-invitation/	Montant minimum requis : 122 € par jour et par personne. Séjour de plus de 9 jours : un minimum total de 1 099 € est requis.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation qui doit être présentée à l'administration publique du lieu de résidence de la personne hôte. Pour le dépôt de la lettre d'invitation, les frais à régler sont de 75 €. Au moment de la récupérer, il faudra payer entre 6 et 7 €.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Estonie Ministre des Affaires étrangères : https://vm.ee/en/consular-visa-and-travel-information/visa-information/application-schengen-visa#documents-to-be-subm	Montant minimum requis : 70 € par jour et par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge, sans condition de forme.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation écrite par l'hôte, sans condition de forme.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Finlande Ministère des Affaires étrangères : https://um.fi/visa-to-visit-finland#Entry%20check	Montant minimum requis : 50 € par jour et par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation soit sous la forme d'un formulaire, soit sous la forme d'une lettre libre indiquant les coordonnées de l'hôte ainsi que les informations relatives à la personne invitée, telles que son nom, sa date de naissance, son adresse, son numéro de	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

		passport, ainsi que l'objet et la durée de son séjour.	
France Plateforme officielle Services publics : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N105 Plateforme France Visa : https://www.france-visas.gouv.fr/votre-arrivee-en-france	Montant minimum requis : Si pas d'hébergement : 120 € par jour et par personne. Si réservation d'un hébergement : 65 € par jour pour les jours couverts par la réservation et 120 € par jour pour les jours non couverts. Si séjour chez un membre de la famille ou un ami (attestation d'accueil) : 32,50 € par jour et par personne.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : l'hôte doit demander en mairie une attestation d'accueil qui devra être validée en mairie avec paiement d'un timbre fiscal (30 €). Pas besoin d'attestation si la personne a : - Visa de circulation Schengen ; - Carte de séjour ; - Visa « vie privée et familiale » ; - Séjour humanitaire ; - Échange culturel ; - Situation d'urgence médicale ; - Obsèques d'un proche.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Grèce Journal Officiel de l'Union européenne : https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:134:0019:0019:EN:PDF Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://home-affairs.ec.europa.eu/document/download/7130e21d-c1c8-41fd-9c83-b6fe312d4f5c_en	Montant minimum requis : 50 € par jour et par personne. Séjour d'une durée de 5 jours : le montant total minimum requis est de 300 €. Enfants : les montants ci-dessus sont réduits de 50 %.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : il faut faire une déclaration solennelle sur l'honneur. En ligne : une lettre d'invitation, qui prend la forme d'une déclaration sur l'honneur appelée « Ypefthini Dilosie », pouvant être effectuée sur le portail numérique du gouvernement ou être remplie en format papier. Elle doit être signée par l'hôte et vérifiée par les autorités helléniques (police ou le Centres de services aux citoyens [KEP]).	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

Hongrie Services consulaires : https://konzinfo.mfa.gov.hu/en/short-term-stay#admissibility Direction générale de la politique des étrangers : https://oif.gov.hu/forms?locale=en Journal officiel de l'UE : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52025XC04352&qid=1771334220733	Montant minimum requis : 40 € par jour et par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge.	Une preuve de réservation de logement prépayé (hôtel, auberge, location...). Si invitation : - une lettre d'invitation approuvée par la direction régionale de l'Office de l'immigration et de l'asile, - une lettre d'invitation prenant la forme d'un acte notarié. L'hôte s'engage à payer les frais de voyage de la personne invitée.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Islande Plateforme du ministère des Finances et des Affaires économiques : https://island.is/en/get-a-visa/supporting-documents Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://www.udiregelverk.no/contentassets/fbfff0b75f0ec44f2a4ba5cf5ccc5a025/sphbg_annex_25_2026.04.08.pdf	Montant quotidien requis : 40 000 ISK (environ 280 €) pour l'entrée sur le territoire puis 8 000 ISK par jour et par personne (environ 56 €). Si garant/garante : 4 000 ISK (environ 28 €) par jour et par personne. Il faut fournir une lettre de prise en charge.	Une preuve de réservation de logement prépayé (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation avec la preuve du lien de parenté.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Italie Ministère des Affaires étrangères : https://vistoperitalia.esteri.it/	Montant minimum requis : Pour un séjour de 1 à 5 jours : 269,60 € au total (pour une personne) ou 212,81 € au total (à partir de deux personnes). Pour un séjour de 6 à 10 jours : 44,93 € par jour (pour une personne) ou 26,33 € par jour (à partir de deux personnes).	Une preuve de réservation de logement prépayé (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation avec la preuve de la relation.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

	Pour un séjour de 11 à 20 jours : 51,64 € en frais fixe et 36,67 € par jour (pour une personne) ou 25,82 € en frais fixe et 22,21 € par jour (à partir de deux personnes). Pour un séjour de plus de 20 jours : 206,58 € en frais fixe et 27,89 € par jour (pour une personne) ou 118,79 € en frais fixe et 17,04 € par jour (à partir de deux personnes). Si garant/garante : remplir une lettre de prise en charge.		
Lettonie Bureau de la citoyenneté et des affaires migratoires : https://www.pmlp.gov.lv/lv/finansu-lidzekli	Montant minimum requis : Pour un séjour de moins de 30 jours : 14 € par jour et par personne. La personne doit en plus attester qu'elle possède le montant nécessaire au prix de son hébergement. Pour un séjour de plus de 30 jours : 780 €, équivalent au salaire minimum mensuel letton. Si invitation : L'hôte s'engage à prendre en charge les frais de séjour de la personne invitée.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation doit être soumise à l'Office de la citoyenneté et des migrations. Pour ce faire, l'invitation doit être envoyée par voie électronique sur le portail des services de l'administration de l'État.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Liechtenstein Le Liechtenstein et la Suisse ont la même réglementation pour la procédure de visa. C'est la Suisse qui délivre les visas. Secrétariat d'État aux migrations : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/faq.html#-1422410333	Montant minimum requis : Environ 100 CHF par jour (environ 110 €). Pour les étudiants/étudiantes : 30 CHF par jour (environ 33 €), à condition de présenter une carte d'étudiant en cours de validité. Si garant/garante : doit remplir une déclaration de prise en charge, validée par l'autorité cantonale de migration du garant.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation qui n'est soumise à aucune forme particulière et ne nécessite pas d'être authentifiée par une autorité.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Lituanie	Montant minimum requis : 50 € par jour et par personne.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...) ou autre « preuve	Passeport et visa (si nécessaire)

Centre d'information sur la migration (IOM Lituanie) : https://micenter.lt/en/schengen-visa#:~:text=A%20foreigner%20who%20holds%20a,Republic%20of%20Lithuania%20or%20other Journal officiel de l'Union européenne : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202503952	Les enfants voyageant avec un membre adulte de leur famille ne sont pas soumis à cette exigence financière. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge devant être déposée en ligne sur MIGRIS.	suffisante » de possibilité de logement pendant le séjour. Si invitation : une lettre d'invitation, qui doit être déposée sur MIGRIS.	Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Luxembourg Plateforme « Guichet public » du Luxembourg : https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/moins-3-mois.html Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://www.udiregelverk.no/contentassets/fbfff0b75f0ec44f2a4ba5cf5ccc5a025/sphbg_annex_25_2026.04.08.pdf	Montant minimum requis : Pas de montant fixe mais il est conseillé d'avoir 67 € par jour et par personne pour couvrir les besoins durant le séjour. Si invitation : L'hôte s'engage à prendre en charge les frais de séjour de la personne invitée.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation qui peut être effectuée soit en ligne, soit en papier. Si la lettre est en format papier, la signature du garant doit être légalisée auprès de sa commune de résidence, puis la lettre doit être envoyée au Bureau des passeports, visas et légalisations. À l'arrivée, la personne invitée doit soit effectuer une déclaration auprès de sa commune de résidence temporaire, soit remplir une fiche d'hébergement auprès de l'établissement dans lequel il séjourne.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Malte Plateforme officielle « Central Visa Unit » de Malte : https://identita.gov.mt/central-visa-unit-main-page/ Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://www.udiregelverk.no/contentassets/fbfff0b75f0ec44f2a4ba5cf5ccc5a025/sphbg_annex_25_2026.04.08.pdf	Montant minimum requis : 48 € par jour et par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge. La signature doit être attestée par un/une notaire ou un/une avocat(e). Le ou la notaire ou l'avocat(e) doit également signer et tamponner le document.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation dont la signature doit être attestée par un/une notaire ou un/une avocat(e). Le ou la notaire ou l'avocat(e) doit également signer et tamponner le document.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

Norvège Direction de l'immigration du gouvernement norvégien : https://www.udi.no/en/want-to-apply/visit-and-holiday/	Montant minimum requis : 300 NOK par jour et par personne (environ 27 €). Si la personne ne dispose pas, d'une preuve de réservation ou de paiement anticipé d'un hébergement pour toute la durée de votre séjour : 1 300 NOK par jour et par personne (environ 115 €). Si plusieurs personnes voyagent ensemble, le montant doit être d'au moins 1 000 NOK (environ 89 €) par personne et par jour. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge soit en papier, soit en ligne sur le site de l'immigration norvégien.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation en papier (obligatoire pour les personnes soumises à Visa) ou en ligne sur le site l'immigration norvégien par l'hôte.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Pays-Bas Plateforme du gouvernement hollandais : https://www.netherlandsworldwide.nl/tra-vel-netherlands https://www.netherlandsworldwide.nl/visa-the-netherlands/provide-accommodation	Montant minimum requis : 55 € par jour et par personne. Si garant/garante : elle doit remplir une lettre de prise en charge. La signature doit être validée dans le bureau municipal du lieu de résidence du garant.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : - Si la personne est soumise à l'obligation de visa : une lettre d'invitation dont la signature doit être validée par le bureau municipal du lieu de résidence de l'hôte. - Si la personne n'est pas soumise à l'obligation de visa : il n'est pas nécessaire que la lettre d'invitation soit légalisée. Il suffit de conserver l'original et de le présenter au contrôle des frontières aux Pays-Bas si elle est demandée.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Pologne Gouvernement polonais : https://www.gov.pl/web/gruzja/srodki-finansowe-wymagane-od-cudzoziemca-wjezdajacego-do-polski Ministère des Affaires étrangères : https://www.gov.pl/web/diplomacy/visas	Montant minimum requis : Pour un séjour de 4 jours : 300 PLN par jour et par personne (environ 71 €). Pour un séjour de plus de 4 jours : 75 PLN par jour et par personne (environ 18 €).	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...) ou une preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir les coûts d'hébergement pendant le séjour. Si invitation : une lettre d'invitation, signée et confirmée par un notaire ou une autorité nationale compétente (not. bureau de la voïvodie).	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

Office des étrangers : https://mos.cudzoziemcy.gov.pl/fr/categorie-information/	Il faut compter 20 PLN (environ 5 €) par jour pour une personne qui bénéficie d'une prise en charge des frais de séjour en République de Pologne. Si invitation : L'hôte s'engage à prendre en charge les frais de séjour de la personne invitée.	Il faut s'acquitter du paiement d'un timbre de 27 PLN, soit environ 6,5 €.	
Portugal Ministère des Affaires étrangères : https://vistos.mne.gov.pt/en/short-stay-visas-schengen/general-information/type-of-visas	Montant minimum requis : 75 € pour l'entrée sur le territoire et 40 € par jour et par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge .	Une preuve de réservation de logement avec confirmation (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation prouvant le lien familial, preuve de la résidence de l'hôte, et si l'hôte n'est pas portugais, il doit apporter la preuve qu'il réside légalement au Portugal.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Roumanie Ministère des Affaires étrangères : https://www.mae.ro/fr/node/30375 https://www.mae.ro/en/node/2051#null https://www.mae.ro/fr/node/30382 Ministère des Affaires internes Inspection générale de l'immigration : https://igi.mai.gov.ro/en/category/diverse-en/migration/ Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://www.udiregelverk.no/contentassets/fbff0b75f0ec44f2a4ba5cf5ccc5a025/sphbg_annex_25_2026.04.08.pdf	Montants minimum requis : 50 € par jour et par personne et au minimum 500 € pour la totalité du séjour. Si invitation par une personne physique : l'hôte doit fournir 30 € par jour pour une personne. Si garant/garante : une lettre de prise en charge qui doit être adressée au Centre national des visas.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...) ou d' avoir des moyens de substance suffisants pour couvrir l'hébergement. Si invitation : une lettre d'invitation qui doit être soumise en 2 exemplaires originaux à une agence territoriale de l'Inspection générale pour l'immigration.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Slovaquie Ministère des Affaires étrangères et européennes :	Montant minimum requis : 56 € par personne et par jour.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...).	Passeport et visa (si nécessaire)

https://www.mzv.sk/en/web/en/visa-and-services/schengen-visa Ministère de l'Intérieur : https://www.minv.sk/?invitation-of-an-foreigner-1&subor=337548	Si invitation : L'hôte s'engage à prendre en charge les frais de séjour de la personne invitée.	Si invitation : une lettre d'invitation qui doit être validée par le département police étrangère de la police sur la base de l'adresse de résidence de l'hôte. La vérification de l'invitation donne lieu au paiement d'une taxe administrative de 50 €.	Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Slovénie Gouvernement de Slovénie : www.gov.si/en/topics/entry-and-residence/ Guide pratique sur le code des visas (UE) : https://www.udiregelverk.no/contentassets/fbfff0b75f0ec44f2a4ba5cf5ccc5a025/vch_annex_18_31.07.2025.pdf	Montant minimum requis : 70 € par jour et par personne. Pour les mineurs/mineures accompagnés de leurs parents : 35 € par jour et par personne. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge qui devra être authentifiée par l'autorité administrative locale.	Une preuve de réservation de logement avec confirmation (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation . Elle doit être signée mais il n'est pas nécessaire de la faire certifier et enregistrer auprès de l'autorité administrative locale.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Suède Agence suédoise sur les migrations : https://www.migrationsverket.se/en/you-want-to-apply/visiting-sweden/visiting-sweden-for-up-to-90-days-entry-visa.html	Montant minimum requis : 450 SEK par jour et par personne (environ 41 €). Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge en joignant la copie d'un document d'identité ainsi qu'un extrait « Inbjudan » du registre de la population suédois auprès l'administration fiscale suédoise.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation en joignant une copie d'un document d'identité ainsi qu'un extrait « Inbjudan » du registre de la population suédois auprès l'administration fiscale suédoise.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour
Suisse Le Liechtenstein et la Suisse ont la même réglementation pour la procédure de visa car c'est la Suisse qui délivre les visas. Secrétariat d'État aux migrations :	Montant minimum requis : Environ 100 CHF par jour (environ 110 €). Pour les étudiants/étudiantes : 30 CHF par jour (environ 33 €), à condition de présenter une carte d'étudiant en cours de validité. Si garant/garante : doit remplir une déclaration de prise en charge , validée par l'autorité cantonale de migration du garant/garante.	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation , sans condition de forme ou d'authentification.	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/faq.html#-1422410333			
Tchéquie Ministère des Affaires étrangères : https://mzv.gov.cz/jnp/en/information_for aliens/supporting_documents/overview/index.html Direction de la police tchèque : https://policie.gov.cz/clanek/uniform-schengen-visas.aspx	Montant minimum requis : Pour un séjour de moins de 30 jours : 1 565 CZK par jour et par personne (environ 51 €). Pour un séjour de plus de 30 jours (dans la limite de 90 jours) : 46 950 CZK (environ 1 933 €) et pour chaque mois complet, il faut ajouter 6 260 CZK (environ 258 €). Pour les mineurs/mineures : Les montants mentionnés sont réduits de moitié. Si garant/garante : doit remplir une lettre de prise en charge dont le modèle est à récupérer auprès de la direction de la police étrangère de la direction régionale de police, en particulier l'agent <i>Oddělení pobytových</i> (unité d'administration de résidence). La lettre doit être certifiée auprès de la direction de la police étrangère de la direction régionale de police avec paiement d'un timbre fiscal d'une valeur de 300 CZK (environ 12,50 €).	Une preuve de réservation de logement (hôtel, auberge, location...). Si invitation : une lettre d'invitation dont le modèle de l'invitation est à récupérer auprès de la direction de la police étrangère de la direction régionale de police, en particulier l'agent <i>Oddělení pobytových</i> (unité d'administration de résidence). La lettre doit être certifiée auprès de la direction de la police étrangère de la direction régionale de police. La certification est réglée au moyen d'un timbre fiscal d'une valeur de 300 CZK (environ 12,50 €).	Passeport et visa (si nécessaire) Couverture maladie minimale de 30 000 € couvrant la totalité du séjour Billet retour